

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 28 janvier 2025

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. LINSTER Nicolas
M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
M. HIRTZ Thiébaud donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

11 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2025, et considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement, sans attendre le vote du Budget Primitif du nouvel exercice, il convient donc d'appliquer l'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits suivants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2025 :

N° cpte M 57 abrégée	Crédits votés au BP 2024	Montant des DM votés en 2024	Montant à prendre en compte et définissant les crédits à ouvrir	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (25%)
203 Opération 752024	30 000.00	- 14 600.00 DM 2	15 400.00	3 850.00
231 Opération 732023	150 000.00	+157 000.00 DM 3	307 000.00	76 750.00
2135	15 000.00		15 000.00	3 750.00
2152	0.00	+ 15 000.00 DM 2	15 000.00	3 750.00
Totaux	195 000.00	+ 157 400.00	352 400.00	88 100.00

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250128-1128012025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les crédits à reprendre au budget lors de l'adoption du Budget Primitif 2025 et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 janvier 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20250128-1128012025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025